

Communiqué de presse - Paris, le 13 mai 2014

Condamnation du réseau Hamidovic : la Ville de Paris salue l'action de la Police et de la Justice

La Cour d'appel de Paris a rendu aujourd'hui son délibéré dans l'affaire du « réseau Hamidovic ». La peine prononcée est exemplaire. Alourdie en appel, elle condamne le chef du clan à douze années de prison.

Nous voulons saluer l'action déterminée de l'ensemble des services, qui a permis d'aboutir à cette conclusion. Par leur travail coordonné, la Brigade de protection des mineurs de la Police Judiciaire, l'Office central de Lutte Contre la Délinquance Itinérante (OCLDI) et les magistrats de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris participent activement à la lutte contre la traite des êtres humains, aboutissant à ce procès.

Ce procès a également permis de souligner l'emprise et la terreur d'un clan mafieux. Il a montré que ces mineurs délinquants sont également victimes et otages de réseaux.

Pour assurer la sécurité des Parisiens, des touristes, des commerçants, il convient donc à la fois de poursuivre l'action engagée pour démanteler ces réseaux et protéger les mineurs concernés. La lutte contre ces réseaux internationaux requiert, en outre, une coopération européenne. C'est à ce niveau que les réponses doivent être élaborées tant en ce qui concerne les enquêtes que sur la protection des mineurs.

La stratégie parisienne se fonde aujourd'hui sur ces piliers :

Une stratégie de sécurité réaffirmée

1. **Renforcer** la présence d'effectifs de police sur la voie publique aux endroits les plus concernés par ce phénomène.
2. **Poursuivre** les opérations de lutte contre les réseaux mafieux. Il existe une coopération étroite entre les autorités roumaines et la Préfecture de Police avec le renfort de policiers roumains et le détachement à plein temps d'une magistrate roumaine auprès du Parquet de Paris. En 2013, 10 filières ont été démantelées.
3. **Intensifier** la lutte contre les réseaux à travers le contrat parisien de sécurité, dont la ville est signataire.

Un cadre renforcé de protection des enfants

1. **Affirmer** un cadre de protection des enfants et des adolescents victimes des réseaux criminels.
2. **Mettre en œuvre** une approche globale pour les mineurs concernés, qui sont à la fois auteurs et victimes des réseaux qui les exploitent, en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'association Hors la Rue, financée par la Ville et le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance

Myriam El Khomri, adjointe chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration

Dominique Versini, adjointe chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées

Nawel Oumer, conseillère déléguée auprès de l'adjointe à la solidarité et aux affaires sociales

Contact presse : service de presse : 01 42 76 49 61 / mairiedeparis.servicepresse@paris.fr